



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 009 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a frappé durement les familles québécoises depuis le mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE, depuis cette date, nombreuses sont les familles qui ont dû arrêter de travailler ou qui ont subi une diminution d'heures de travail en raison des mesures prises par nos gouvernements, voyant ainsi leur revenu affecté;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci ont vu leurs prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) diminuer, puisqu'elles se basent sur leur revenu travaillé durant les semaines précédant le congé;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a bonifié le montant minimum du RQAP à 500 \$ par semaine pour venir en aide à ces familles, et ce, à compter du 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette aide est offerte rétroactivement à compter de cette date;

CONSIDÉRANT QUE les prestataires du RQAP ayant fait leur demande après le 27 septembre ont droit à la bonification;

CONSIDÉRANT QUE les prestataires ayant fait leur demande avant le 27 septembre se trouvent pénalisés puisqu'ils n'ont pas droit à celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE, face à cette iniquité, une pétition a circulé sur les réseaux sociaux et a recueilli plus de 7 500 signatures;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- la révision des critères d'admissibilité à la bonification du RQAP afin que toutes les familles prestataires puissent bénéficier de l'aide supplémentaire susmentionnée, et ce, rétroactivement à compter du 27 septembre 2020, de manière à inclure celles dont les prestations ont débuté avant cette date.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Alexandre Leduc
Député d'Hochelaga-Maisonneuve

09 mars 2021

Date de signature de l'extrait